

ARRETE MUNICIPAL



COMMUNE de SAINTE COLOMBE
LES BEGUES
05700 SAINTE COLOMBE

Département

Prefecture des Hautes-Alpes

Arrondissement

GAP

Canton

SERRES

Arrêté N° 01-16062026

**AUTORISATION DONNÉE POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS
AUX CAMPING "LES CATOYES" - 32 CHEMIN DU CEANS - HAMEAU LES BEGUES - 05700
SAINTE-COLOMBE**

Le Maire,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du CGCT ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu l'article R 623-2 du code pénal

Vu l'arrêté Préfectoral N°05-2017-02-02002 du 02/02/2017

Vu la demande présentée par Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes" - 32 Chemin du Céans - 05700 SAINTE COLOMBE en vue de l'organisation de concerts aux dates suivantes :

- 20 juillet 2026

- 27 juillet 2026

- 03 août 2026

- 10 août 2026

- 17 août 2026

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

ARRETE

Article 1 – Monsieur David OLIVE, Gérant du Camping "Les Catoyes", est autorisé à organiser des concerts publics qui se tiendront de 18 heures 00 à 01 heures 00.

Article 2 – En aucun cas le concert ne pourra se prolonger au-delà de l'heure ainsi fixée.

Article 3 – Le permissionnaire devra déposer en mairie une attestation d'assurance en

responsabilité Civile au titre de cette manifestation. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

Article 4 - Le bénéficiaire de la présente autorisation sera attentif à la situation météorologique et en cas d'alerte, il s'engage à prendre toutes les dispositions de sécurité utiles et nécessaires.

Article 5 - Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies selon les lois en vigueur.

Article 6 – Monsieur Jean-Pierre ROUX, le Maire, les services de gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Jean-Pierre ROUX

Fait à : SAINTE COLOMBE

Le 16/06/2026



Maire, Jean-Pierre ROUX

Signature et cachet